

148.1 Santa Sede – Patto di Londra per la pace (1915-1916/1918-1919)

25.8.1915, Gasparri (card., secr. d'État) à Stagni: lettre en chiffre avec traduction: le Saint-Père voudrait participer au Congrès de la Paix; avec l'aide des arch. du Canada, on doit rédiger un tél. à ce sujet des catholiques du Canada et l'envoyer au ministre des Affaires Étrangères de la Grande-Bretagne; suivi de:  
doc. 1...texte du tél.: en chiffre, mais avec traduction: les catholiques et le clergé du Canada demandent que le Saint-Père puisse participer au Congrès de la Paix  
23.9.1915, Stagni à Gasparri: a reçu la lettre (tél.)  
24.9.1915, Stagni à Gasparri: a reçu la lettre; va contacter les arch.  
28.9.1915, Stagni à Bégin (card., arch. de Québec): au sujet de la dépêche de Gasparri; lui demande d'envoyer le tél. après avoir obtenu l'adhésion de tous les arch.; suivi de:  
doc. 1...texte du tél. à envoyer  
30.9.1915, Bégin à Stagni: se chargera d'envoyer le tél.  
3.10.1915, Stagni à Bruchési (arch., Montréal) et Legal (arch., Edmonton): au sujet de la dépêche de Gasparri  
3.10.1915, Stagni à Roche (arch., St-Jean TN), Gauthier (arch., Ottawa), McCarthy (arch., Halifax), McNeil (arch., Toronto), Spratt (arch., Kingston), Casey (arch., Vancouver): au sujet de la dépêche de Gasparri  
5.10.1915, Gauthier à Stagni: signera le tél.  
6.10.1915, Bruchési à Stagni: signera le tél.  
6.10.1915, McNeil à Stagni: signera le tél.  
8.10.1915, Spratt à Stagni: signera le tél.  
9.10.1915, McCarthy à Stagni: signera le tél.  
12.10.1915, Legal à Stagni: signera le tél.  
19.10.1915, Roche à Stagni: signera le tél.  
15.11.1915, Gasparri à Stagni: tél. en chiffre avec traduction: il serait utile que le tél. au ministre des Affaires Étrangères de la Grande-Bretagne soit aussi signé par les év. protestants du Canada  
16.11.1915, Stagni à Gasparri: a reçu le tél., mais ne croit pas que les év. protestants vont signer  
19.11.1915, Stagni à Gasparri: les év. catholiques n'ont pas de contacts avec les év. protestants et ceux-ci n'accepteraient jamais de signer le tél.; de plus l'opinion catholique n'apprécierait guère  
22.11.1915, Stagni à Casey: lui demande s'il a reçu sa lettre  
14.12.1915, Gasparri à Stagni: le remercie  
24.9.1915, The Catholic Times (Londres et Liverpool, GB), "The Pope and the Future Peace Congress"  
7.1.1916, Stagni à Mathieu (arch., Regina) et Béliveau (arch., St-Boniface): au sujet de la dépêche de Gasparri  
10.1.1916, Béliveau: signera le tél.  
[16.1.1916], Mathieu à Stagni: est à Québec; signera le tél.  
28.5.1918, Gasparri à Filippi: tél. en chiffre, sans traduction  
[28.5.1918?], Filippi à Gasparri: tél. en chiffre avec traduction: lui demande de renvoyer le tél. en chiffre  
8.6.1918, Gasparri à Filippi: tél. en chiffre, sans traduction  
s.d. [mais après le 8.6.1918], Filippi: aide-mémoire; les deux tél. n'étaient pas très lisibles, en tout cas, Gasparri semble demander d'envoyer à Lord Balfour (secr. d'État des Affaires Étrangères, Grande-Bretagne) un tél. des év. catholiques dénonçant l'article 15 du Pacte de Londres; il demanderait aussi une protestation signée par le cardinal, le clergé et les catholiques canadiens

11.6.1918, Filippi à Bégin: transmet le message de Gasparri  
14.6.1918, Bégin à Filippi: a envoyé le tél. à Balfour  
27.6.1918, Filippi à Sinnott: au sujet du tél. de Gasparri et de la protestation signée par le clergé et les catholiques du Canada; lui envoie un brouillon et lui demande son opinion  
1.7.1918, Sinnott à Filippi: a récrit le texte anglais, parce que l'original de Filippi était différent du texte français; les arch. du Canada vont accepter de le signer  
s.d., les arch. du Canada au Gouverneur Général: lettre de protestation (6 différentes copies du brouillon: 2 en français et 4 en anglais)  
21.7.1918, Filippi aux arch. du Canada: transmet la lettre de protestation (en anglais et en français)  
8.9.1918, McNeil à Filippi: l'accord entre l'Italie et les autres puissances ne prévoit pas la possibilité que le Saint-Siège puisse participer au Congrès de la Paix et on ne peut pas changer ce pacte; toutefois, on pourrait demander à l'Espagne de lancer un mouvement pour la participation des États neutres au Congrès de Paix, d'ailleurs "no international arrangement is complete without the consent and co-operation of the neutrals"  
[27.12.1918], traduction du tél. qui suit  
27.12.1918, Gasparri à Di Maria: tél. en chiffre, avec traduction: Bégin doit envoyer au card. Mercier (card., arch. de Malines, Belgique) ce tél. La souscription en faveur des orphelins de guerre a très bien réussi; cette dépêche conventionnelle signifie que Mercier a le mandat de l'épiscopat canadien de demander au Congrès de la Paix la souveraineté territoriale pour le Pape; ensuite, Bégin doit écrire à Mercier une lettre dans le même sens.  
8.1.1919, Bégin à Mercier: celui-ci doit poser devant le Congrès de la Paix la question de la souveraineté territoriale du Pape  
9.1.1919, Bégin à Di Maria: la visite de Filippi lui a fait un grand plaisir  
s.d., Di Maria à Gasparri: a écrit à Bégin au sujet du tél. du 27.12.1918 et celui-ci lui a envoyé la lettre qui précède  
17.1.1919, Di Maria à Bégin: le remercie pour la lettre à Mercier  
15.2.1919, Gasparri à Di Maria: le remercie